

La pêche à Saint Briac en 1726,

Au Moyen-âge, les nobles et les abbayes se sont appropriés les rivages. A partir du XVI^{ème} siècle, le Roi cherche à se substituer aux seigneurs locaux par la mise en place du Domaine de la Couronne qui reprend la propriété des côtes.

En 1681 et 1684, des ordonnances sont établies par Colbert qui réglementent la pêche de mer et sont sans doute les premières réglementations effectuées pour protéger la ressource halieutique.

Les pêcheries sont alors l'objet de vives critiques :

- *Elles détruisent le frai de façon indifférenciée et par là diminuent la ressource*
- *Les exploitants de pêcheries ne sont pas « classés » (futurs inscrits maritimes) et ne fournissent pas des hommes à la marine royale.*
- *Elles n'ont pas de titres de propriété et d'autorisation royale.*

En 1723, on note une baisse certaine des prises de pêche et les parcs et pêcheries sont à nouveau clairement accusés d'être la cause de la disparition de la ressource. On pense aussi que les pêcheurs emploient des engins prohibés non conformes aux ordonnances précédentes. F. Lemasson du Parc (1671-1741) est chargé d'examiner si « les pêcheries exclusives sont conformes aux articles de 1681 et 1684 relatifs aux parcs de pierre, aux parcs appelés bouchots, aux parcs de bois et filets », de s'informer si « les seigneurs s'arrogent des droits sur les parcs et pêcheries, sur les pêches faites en mer ou sur les grèves » ; et de vérifier les équipements de pêche employés dans les différents villages.

Il parcourt le littoral de paroisse en paroisse. Il passera à St Briac en 1726 puis en 1730, accompagné d'un officier de l'Amirauté et d'un archer, qui assure leur protection car ils sont plutôt mal reçus par les pêcheurs.

Le rapport est écrit à la main et conservé aux Archives Nationales. On a gardé l'orthographe initiale quand elle est facilement compréhensible. Parfois il est difficile de déchiffrer l'écriture. Parfois même c'est délicat de comprendre le texte car il utilise un langage très technique, utilisant des termes locaux, parfois des mots passés. Il n'emploie pas de ponctuation. Le lecteur nous excusera pour les parties qui apparaissent en rouge et qui n'ont pas été déchiffrées. En annexe, on a fait un petit lexique, réalisé à partir de l'Encyclopédie de Diderot, qui facilitera la compréhension. Il semble que des dessins explicatifs ont été effectués pour ce rapport mais ils sont malheureusement perdus.

Procès-verbal de la visite faite dans l'Amirauté des évêchés de Dol et St Malo (1726¹)

Nous commissaire ordinaire de la Marine, inspecteur général des pesches du poisson de mer dans les provinces de Flandres, Picardie, Normandie, Bretagne par les lettres patentes et enregistrées au Parlement de Rennes en exécution de l'ordre du Roy (1^{er} juillet 1726)...

Lemasson du Parc commence sa visite dans la baie du Mont Saint Michel puis se déplace vers l'Ouest et parcourt les différents petits ports de la région. Le rivage appartient au Roi. Il s'agit donc de noter toutes les emprises sur le rivage non autorisées pour demander leur destruction, de vérifier si les équipements sont conformes, faire détruire ceux qui ne le sont pas, établir une liste des pêcheurs à pieds, et de faire des statistiques de production.

Bourg et paroisse de St Briac

De St Lunaire, en suivant la côte à l'Ouest, nous sommes venus dans le Bourg et Paroisse de St Briac, pour y continuer notre visite ce faisant et guidé comme dessus, nous sommes entrés dans les maisons des pescheurs pour y voir les rets, filets et instruments dont ils se servent pour la pesche et prendre les connaissances nécessaires à l'exécution de mes ordres.

Diverses espèces de pesche pratiquées à la mer par les pescheurs de St Briac

Il y a à St Briac vingt petits bateaux pescheurs² de quatre, cinq, six, jusqu'à huit hommes d'équipage avec lesquels ils font pendant l'année différentes espèces de pesche suivant les différentes saisons.

Temps et durée de ces pesches

Ils font la pesche aux maquereaux pendant la saison, c'est-à-dire depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de juillet, celles des huitres à la drague, et pour les poissons plats, qu'ils commencent ordinairement avant la « **deffense** » au mois d'aout et qu'ils continuent jusqu'à Noel, quelques-uns la faisaient aussi jusqu'à Pâques ; pour ce métier, ils étaient quatre hommes seulement, ils peschaient à la voile, ainsi les bateaux de St Briac faisaient les pesches des huitres, de la drague et des maquereaux.

La pesche de la Dreige pour le poisson, inconnue il y a 30 ans

La pesche de la Drague ou Dreije pour le poisson n'y étaient pas pratiquées plus anciennement qu'à Cancale. Elle n'y était point connue il y a trente ans.

Pesche du maquereau à la ligne, abondance de cette pesche à la ligne

Les pescheurs de St Briac font la pesche du maquereau à la ligne de deux différentes manières. Autrefois ils la faisaient avec des rets ou manets comme la pratique les grands bateaux pescheurs

¹ Arch. Nat. Marine C/5/20 MMAR/C/5/20, microfilm, pages 70 environ

² D'après ce qui est dit à St Jacut, où il y a dix bateaux similaires, il s'agit de bateaux de quatre à cinq tonneaux de l'époque.

Normands et Picards mais ils ont cessé de le faire que celle de la ligne qui leur paraît plus avantageux³ puisque l'équipage d'un seul bateau en a pêché cette année à lui seul quatre mille maquereaux pour un seul jour⁴; cependant la pêche fraîche a diminué considérablement depuis vingt ans.

Pesche des maquereaux à la ligne au plomb ou au libouret ou par fond, description de la pesche du maquereau au plomb

Les pêcheurs de St Briac font la pêche du maquereau au plomb ou au libouret un peu différemment des pêcheurs des côtes qui font cette même pêche. Ils sont alors cinq hommes dans le bateau, ils ont six lignes et chaque ligne est garnie de trois hameçons avec leurs avançons ou prilles ; les deux lignes de l'avant sont garnies d'un plomb de huit livres pesant chacun. Les deux lignes du milieu ont un plomb pesant six livres et les deux lignes qui sont à l'arrière n'ont qu'un plomb de deux livres seulement pesant afin que cette différence de poids empêche les lignes de se mêler ensemble ; les deux lignes arrière sont habituellement manœuvrées par celui qui est au gouvernail.



Figure 1 Libouret avec la prille et l'avançon (d'après JE Bertrand)

Etablissement du bateau pour cette pesche

Le bateau pour faire cette pêche du maquereau au plomb est à la voile et « à mi-sillage » (?) c'est-à-dire que leurs voiles sont en partie amenées suivant et à proportion de la force du vent.

Afin de mieux prendre le poisson, les avançons sont faits de fil verd bien retord. »

Description de la pesche du maquereau à la ligne audoie⁵

Quand le maquereau est en abondance, les pêcheurs cessent ordinairement alors la pêche au plomb pour faire celle qu'ils appellent la ligne audoie. Lors le bateau est dématé et costé entravers. les lignes n'ont qu'un seul aim qu'ils garnissent comme les autres de chairs de sèches ou même de maquereaux et quelque fois d'un morceau de lard ; l'avançon qui n'a au plus qu'un pied et demi de

³ La pêche à la ligne nécessite moins d'investissement (filet, bateau) et moins d'organisation que la pêche au filet.

⁴ On aimerait faire le dixième de nos jours !!!

⁵ Lemasson ou le copieur n'ont pas compris ce que disaient les briacins. Il faut écrire « au doigt ».

longueur, n'est chargé aussi au plus que d'une once de plomb ainsy elle ne coule guère. Le pescheur pour faire monter le poisson lui jette de l'appar comme font les pescheurs de sardine.

Resures, appar, boittes ou farres

La resure en l'appar, qu'ils nomment boittes (*boettes*) ou farres, en sont de petites maniquettes, chevrons ou sauterelles de mer. Les plus petites sont les meilleures et les plus estimées pour faire cette pesche. A son défaut, ils se servent de chair de maquereau cuite qu'ils émiettent et qu'ils jettent en suite pour farrer le poisson, la voracité est si grande que les pescheurs ne font pour ainsy dire que jeter leurs lignes et la retirer sans même l'apar d'un hameçon fera prendre plusieurs maquereaux successivement tant ils se jettent avidement sur la boitte⁶.

Pesche de la maniquette, chevrons, sauterelles de mer (voyés Amr^t de Granville)

Ce sont ordinairement les femmes et les filles des pescheurs qui les fournissent de boittes, de farre ou d'apar. Elles se servent pour pescher le chevron d'une espèce de sac de *serpillière*, aux deux petites ailes aux costés, ce qui a la forme d'une petite baine ou seine qui peut avoir au plus trois brasses de long. Elles font cette pesche de basse eau aux embouchures des *rivières* une demi-heure avant le bas de l'eau et une demi-heure au plus quand la marée commence à se faire sentir. Il faut de la *chaleur* pour pouvoir prendre ces *juscettes*, le moindre vent d'Est les fait partir aussitôt, ce qui fait cesser cette pesche s'ils ne se servent point des chaires de maquereau comme l'avons sy dessus observé.

Instruments de pêche

Drague aux huitres

La pesche de la Drague pour les huitres est toujours la même que celle qui se pratique dans les autres lieux.

Description de la drague ou Chausse de St Briac, différente de celle de Cancale

La Drague pour la pesche du poisson plat est fort différente de celle de Cancale. Il n'y a à cet instrument qu'une simple barre de fer, au-dessus elle est soutenue d'un morceau de bois, les costés qu'ils nomment genouillots en un morceau de bois semblable a un quare de rond ; les attaches qu'ils nomment Brioux sont de cordage, l'organeau est une poulie ou est passé le petit cablou ou halin qui traîne cette Dreige dont le bas n'est garnie que d'une corde chargée de plommées, ainsy cet instrument est plus proprement la chausse ou Conchée des flamands que la Drague armée de fer de Cancale et de la Hougue.

⁶ Dans le texte sur St Jacut, il indique que la pêche audoise y est aussi pratiquée. Ils appellent cela aussi la pêche à la faux comme le pratiquent parfois les pescheurs de morue. 2, 3 ou 4 aims sont joints ensemble avec du fil en une espèce de petit croc. Et on accroche les maquereaux attirés par l'appar en tirant brusquement. Le poisson ne mord pas à l'appât mais est croché. Lemasson n'est pas pour cette pêche qui fait beaucoup de poissons simplement blessés. Ce type de pêche ne semble plus envisageable depuis longtemps ni à St Briac ni à Terre Neuve.

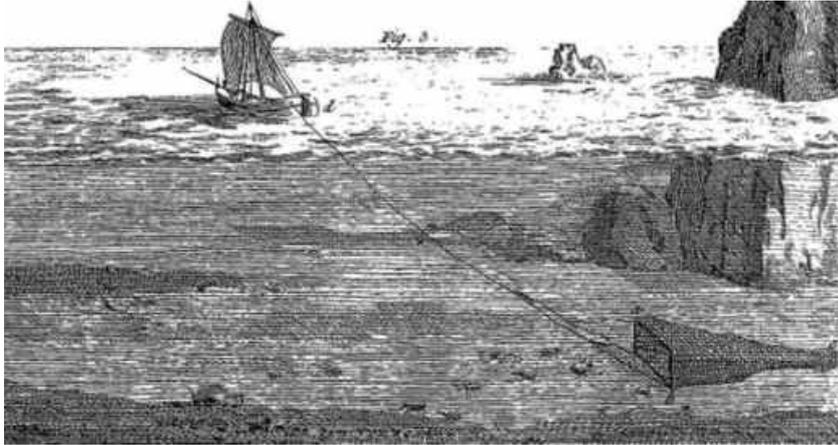


Figure 2 Dreige selon l'Encyclopédie

Ce attendu que les pêcheurs avertis de notre arrivée étaient tous dans le port, nous nous sommes transportés sur la grève et avons fait débarqués de quelques bateaux qui étaient sur la vase leur dreiges dont nous avons trouvé les montures avoir depuis douze, quinze jusqu'à dix-huit pieds de long et le sac compris ne fait que quatre à cinq brasses⁷ au plus, les mailles de ces sacs que nous avons mesuré sont de deux différents échantillons.

Sacs des Chausses de la Dreige

Celles de l'entrée de la dreige font vingt et une lignes en carré et celles du bout ne font que douze lignes, ainsi ces fonds forment de beaucoup plus grand mailles que plusieurs que nous avons vu cydevant.

Défense de faire cette pesche non publiée entraine que ces dragues ne sont point saisies

Et comme nous avons été informé que la déclaration du Roy du 23 avril dernier n'y avait pas esté encore publié nous n'avons pas fait saisir les Dreiges mais seulement averty les pêcheurs de ne plus s'en servir ou de les démonter ou de les employer à d'autres usages conformément aux intentions de sa Majesté

Il y avait autrefois des moulières à St Briac elles se sont détruites de sorte que l'on en pesche presque plus.

Et nous en étant revenu au bourg de St Briac, nous avons trouvé dans les maisons des pêcheurs des rets ou tessures, des seines ou seunes à col et colerets, des petits haves ou havenets à fleurette, d'aims ou cordes.

Abondance de l'apar pour faire avec facilité la pesche des cordes⁸ ou de l'hameçon,

Ces pêcheurs pourraient faire tant à pied qu'en bateau une pesche très avantageuse à cause de l'abondance de lançons, et des vers marins qu'ils y pourraient trouver pendant toute l'année et dont cependant ils ne se servent point. Ces pêcheurs se trouvent dans la même prévention que les autres que toutes les autres sortes d'autres pesches qu'ils pourraient faire, leur seraient infructueuses.

⁷ Une brasses correspond à environ 1,8m et la ligne à environ 2,2mm

⁸ Corde : ici ligne de fond. Lemasson regrette que les pêcheurs de St Briac ne posent pas de lignes de fond.

Pescheurs de pied

Ils tendent leurs tessures, étalières ou aplets tant à pied qu'en bateau de la même manière que nous l'avons observé des pescheurs de St Servan et ils les relèvent un peu avant que la marée ne se soit entièrement retirée.

Tessures, rets de pied, étalières et aplets

Les mailles des tessures que nous avons trouvées ont quinze lignes en carré et sont formées d'un fil de lié, ce calibre est le même que celui des plus petits manets ou rets à maquereau pour en faire la pesche dans le canal. Ces rets sont trop petits de moitié (*les mailles de ces rets*).

Seine, usage de cette seine

La maille des grandes seines ou seunes à poisson plat est de douze lignes en carré pour les ailes et la maille du fonds n'a seulement que huit lignes en carré, celles que nous avons visitées avaient au moins trente brasses de long et les pescheurs nous ont dit qu'ils ne s'en servaient que pour faire la pesche accidentelles des mulets et des bars ou barsets lorsqu'ils se trouvent en groupe à la coste, comme pour les pescheurs de Fécamps et de Cherbourg en pareille occasion.

Abus de cette seine à chevron composée de rets et de toile

La petite seune ou seine, seuner et eguer en le véritable **colerer** comme aussy celui dont ils se servent pour pescher les chevrons ou maniquettes, les mailles des costés en sont fort serrées et le fond en est toujours formé de toiles comme ces instruments de traine à la basse eau. Il peut être abusif de détruire également le fray qu'il prend les sauterelles, ainsy il y a la même raison d'en défendre l'usage comme on a fait de la pesche du blaquer ou blanche à cause du même inconvénient.

Petit have ou seune à fleurettes, salicots et à maniquette ou chevrons

Ils font encore la pesche de ces **juscetes** avec une espèce de petit have ou havenet qu'ils nomment encore seune à chevron c'est à proprement parler le petit **laner outrable** dont on se sert le long de toutes les costes pour pescher des fleurettes ou salicots ; il est fait de même en forme de raquette avec un long manche le fond est aussy en toile et cet instrument ne peut point faire le même tore que le précédent ne faisant pour ainsy dire qu'écumer les chevrettes, chevron et sauterelles qui se tiennent dans les goémons des rochers de la coste.

Petits pescheurs : 8 personnes

Il n'y a aucune pescherie sur le territoire de St Briac, et que de pescheurs de pied et tendeurs de basse eau parce que la plupart montent dans les bateaux pescheurs. Ainsi suivant le Rôle, nous n'avons trouvé que huit personnes faisant cette profession.

Paroisse de Lancieux

Après avoir fini le bourg de St Briac, nous commissaire inspecteur, Gérard huissier et Goujon archer et guidé comme dessue en faisant toujours la coste, sommes venus en la paroisse de Lancieux pour y faire pareille perquisition...

Observations

Les Pesches fraîches qui sont pratiquées par les pêcheurs du district ne sont point considérables. Il ne s'en fait presque aucune en bateau excepté dans les lieux de Cancale, Saint Briac et Saint Jacut. Ce qui se fait dans les autres lieux ne mérite pas considération...

Outre le commerce étranger que font les habitants de St Malo, ils font encore des armements considérables pour la pesche à la morue...

De ce que l'on vient de remarquer, il conviendrait que sa Majesté ordonna

- que tous ceux qui se servent de rets qui ont pour nom folles, trameaux,... soient tenus à la prescription de l'ordonnance de 1684,
- que la pesche des huitres aux dragues à la mer soit interdite pendant les mois de mai, juin, juillet et aout,
- que les femmes, veuves, filles qui pratiquent des pesches abusives défendues soient punies proportionnellement au délit,
- que leur mari, père, mères et maitres seront responsables des amendes encourues par leur femme, fille ou domestique,
- qu'il sera procédé à l'élection d'un garde juré des pêcheurs où il y aura huit maîtres au moins...

Fait à St Briec le dixième septembre mil sept cent vingt-six.

F. Lemasson du Parc

Role Général des pêcheurs riverains, pêcheurs à pied et tendeurs de basse

eau qui sont dans les paroisses, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, et qui fait voir leur nombre effectif et leurs différentes professions, suivant la vérification qui en a été faite...

Bourg et paroisse de St Briac

Mathurin Angelin, 40ans, petit pêcheur

Alain de la Marre, 27 ans, petit pêcheur

Paul Louazel, 57 ans, pêcheur de pied et poissonnier

Jean Masfé, 32 ans, pêcheur de pied et poissonnier

Jean Trochon, 27 ans, pêcheur de pied et poissonnier

Jacques Amier, 58 ans, pêcheur et faiseur de rets

Alain le Séchon, 47 ans, pêcheur et faiseur de rets

Hyacinthe Guihomas, 41 ans. pêcheur de pied

Nombre effectif huit personnes

La plupart des habitants de cette paroisse sont pêcheurs dans les bateaux comme la cote est escarpée de part et d'autres et qu'il n'y a aucune pescherie et les habitants montent dans les bateaux et puis font la pesche à pied et la tente à la basse eau.

Autre inspection

Lemasson du Parc note dans son autre inspection « la présence « d'une moulière placée sous St Briac sur les rochers qui bordent le pied de la coste, dont la principale est placée en bas de la montagne nommée Garde Guérin au nord du corps de garde de St Briac ». Il note aussi la présence de deux huitrières qui sont incluses dans la description de St Jacut, l'une devant Lancieux et l'autre au Nord-Ouest de la Nellière...

Il note aussi le problème général de l'approvisionnement en poisson, et de son prix de plus en plus haut pour les populations locales ; l'offre est devenue trop faible et la demande augmente, à cause... des parisiens:

« La pesche de l'aveu des pêcheurs se rétablit mais avec cela la marée y devient de jour en jour plus rare et plus chère à St Malo surtout durant l'hiver et le caresme parce que depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin mars les chasse marées en ramassent la plus belle qu'ils transportent à Paris, ou la délicatesse des tables et la consommation deviennent de plus en plus grande ; en été le poisson de mer peut estre à bon compte à Saint Malo....

Durant l'été ceux de Cancale, Saint Jacut et Saint Briac n'y apportent la belle marée qu'autant qu'ils n'espèrent point en avoir un prix avantageux à Rennes et dans les autres villes de la province qui sont portées à la recevoir. Une autre cause de la cherté apparente et nécessité du poisson de mer, c'est que depuis que la marée s'enlève pour Paris, plusieurs particuliers s'ingèrent sous le prétexte d'être pourvoyeurs des tables et maisons de sa majesté et des princes de sa famille, de mettre en leurs mains la plus belle marée des pêcheurs, mesme l'abus est parvenu au point que plusieurs riches particuliers sans autre caractère que leur richesse, ont de ces sortes de pourvoyeurs qui enlèvent tout, en sorte que le public en souffre et ne trouve plus pour ainsi dire aucun poisson de la première qualité pour son usage. »

Comme dans les autres ports, les marins briacins essaient de limiter leurs taxes. On oublie de déclarer ses bateaux. Le greffier de St Malo a ainsi enregistré neuf barques de pêche et l'Amirauté a enregistré huit patrons pêcheurs à St Briac (1726). A son passage cette même année, Lemasson a trouvé vingt bateaux au mouillage et il se doit de les dénoncer et de rappeler la réglementation.

En 1731, Lemasson du Parc repasse et note 25 bateaux pêcheurs qui pêchent huitres, poissons frais et maquereaux. Il pense que c'est grâce à son action que la pêche s'améliore.

MK octobre 2018

<https://sites.google.com/view/saintbriachistorique/Lemasson>

Annexe: Lexique⁹

affaire, affar, affane	appâts écrasés, passés à la moulinette, qui servent à affarer le poisson
apar, appar,	comme affaire
ain	hameçon
aplet, applet	corde garnie de lignes ayant chacune un ou plusieurs hameçons.
audoine (pêche)	pêche réalisée en tenant la ligne « au doigt », en ayant réalisé une « faux » (un croc)
avançon	jonction en bois entre la ligne principale et la secondaire dans un libouret
baine	seine
blanche	genre de hareng
blaquer	autre genre de hareng
barset	petit bar
boitte ou boette	appât que l'on met à l'hameçon ou amorce que l'on jette à l'eau pour attirer le poisson, à la pêche en mer
chasse	filet qui a la forme d'une chausse large en s'ouvrant, mais qui va toujours en diminuant jusqu'au bout. Les mailles qui sont assez claires à l'entrée, rétrécissent aussi à mesure qu'elles avancent vers le bout du filet, qui est souvent fermé d'une corde, que l'on dénoue, pour pouvoir plus facilement retirer le poisson qui s'est pris dans ce filet.
chevrette	Petite écrevisse de mer appelée plus souvent crevette. Les chevrettes de mer ont été ainsi nommées à cause des petits sauts qu'elles font. Une balise de la passe de St Briac s'appelle Chevrette.
chevron	Frai de poisson
coleret, colleret	Le coleret est une seine tirée par un homme ou un cheval pour une pêche de basse mer.
cordes (pêche aux)	Pêche avec des lignes de fond
dreige	filet trainant maintenu ouvert par un chassis, drague
étalière	établissement de pieux et de perches que l'on fait au bord de la mer pour tendre des filets
farrer	appâter
faux	Assemblage d'hameçons pour faire un croc et crocher morues et maquereaux
folles	filet flottant à larges mailles pour pêcher la raie et les poissons plats
genouillet	Ls genouillots ou chandeliers de bois sont les pièces placées de chaque côté du filet et permettent de le tirer et de le maintenir ouvert
hain	hameçon
halin	cable qui maintient les éléments d'une tessure et sert à le halier ; aussière
havenet, haveneau	ce ret est usité dans l'amirauté de Saint-Malo ; le pêcheur à pied prend le poisson plat au havenet ; il est formé de deux perches croisées de bois, chacune d'environ douze pieds de long. Ces perches portent à leur extrémité le filet qu'elles font ouvrir. Le pêcheur le pousse dans l'eau devant lui.

⁹ Selon l'Encyclopédie de Diderot ou la Description des arts et métiers, par JE Bertrand, Tome V, la Pêche et les Poissons, Neuchâtel (1776)

juscette	
libouret	Ligne pour la pêche du maquereau terminé par un poids
manet	filet pour maquereau, formé d'une seule nappe simple, dans lequel le poisson se prend par les ouïes.
manique, maniquette	crevette
plommé	plaques de plomb roulées, pour faire couler bas le filet et le tenir ouvert
prille, pile, empile	petite ligne secondaire qui porte l'hameçon et le joint à la ligne principale via l'avçon
resure	œufs de morues, de cabillauds, de stockfiches et de maquereaux que l'on a ramassés et salés dans des barrils et utilisé comme appât, rogue
rets	filets
salicot	sorte de petites crevettes
sauterelle de mer	crevette
sauticot	crevette
seine ou senne	terme de pêche, usité par les Pêcheurs du ressort de l'amirauté de S. Malo, qui désigne une sorte de filet à nappe simple, avec lequel ils font la pêche des petits poissons propres à servir d'appât pour la pêche de la morue sédentaire aux côtes de Terre-Neuve.
tendeur	Pêcheur à pied qui pratique la la tente (pêche à la marée basse)
tessure	Train de pêche formé de filets assemblés par des cordes